



Président
Jean-Paul COFFINET
Commission Administration Générale et Finances

Le bureau
le Président et les vices-présidents



Chaque Conseil municipal désigne 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) sauf pour les communes de Beaurieux, Bourg et Comin et Corbeny qui désignent 2 délégués titulaires, soit 60 délégués pour les 30 communes. La durée du mandat est identique à la durée des mandats des conseils municipaux.

Le conseil communautaire élit le bureau. Le bureau est composé du Président et de 5 vice-présidents.

Le bureau soumet la réalisation des projets à l'ensemble du conseil.

Au conseil communautaire siègent 33 délégués titulaires ou suppléants, ils se réunissent au moins une fois par trimestre en réunion publique.